

Convocation du 19 juillet 2021.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 23 juillet 2021.

Le Maire,  
Pierre DECOURSIER

### **SÉANCE DU 23 juillet 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

**Etaient présents** : Mmes Sandra BARRAUD, Sabine BELAEN, Myriam BROGNARA (départ 22h00), Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Xavier DEVAUD (départ à 22h10), Dominique JOUANNY, Loïc LARDY (arrivé à 20h00), Gilles PENOT.

**Excusés** : Mmes Marie-Paule Gulyas (pouvoir à M. Pierre DECOURSIER), Cécile LASSEGUES (pouvoir à Gilles PENOT), Mylène MONNAIS (pouvoir à M. Loïc LARDY) M. Yann PLANTÉ, Fabien ROY.

Mme BROGNARA Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2021 est adopté par 11 voix pour.

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

#### **Décision n° 20210609001 du 10 juin 2021 :**

Contrat à durée déterminée employant Monsieur Gilles Parot du 01/07/2021 au 31/12/2021 – 15h remplacement Patrice Chambraud (congé longue durée)

#### **Décision n° 20210622006 du 22 juin 2021 :**

Contrat à durée déterminée employant Madame Séverine Spilmont du 01/07/2021 au 31/12/2021 – 25h remplacement Séverine Marsaud (détachement)

#### **Décision n° 20210629007 du 29 juin 2021 :**

Contrat à durée déterminée employant Monsieur Dorian Réjaud du 01/07/2021 au 31/07/2021 en accroissement saisonnier

**Décision n° 20210629008 du 29 juin 2021 :**

Contrat à durée déterminée employant Madame Léa Lambert du 19/07/2021 au 20/08/2021 en accroissement saisonnier

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DIAGNOSTIQUE RESEAU EAU POTABLE**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 05 mars 2021 par laquelle le Conseil municipal émettait un avis favorable au lancement d'une étude diagnostique d'adduction en eau potable afin de déterminer l'état général du fonctionnement du réseau et de réaliser un schéma directeur communal d'alimentation en eau potable.

Il présente une estimation pour la réalisation de ces travaux, d'un montant hors taxes de : 30 025,00 €, et précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de Bassin Loire-Bretagne et par le Conseil Départemental de la Creuse.

Il demande l'avis du Conseil municipal sur cette affaire.

Le Conseil municipal, approuve l'étude de diagnostic du réseau d'adduction d'eau potable, dont le montant prévisionnel de 30 025,00 € H.T. est inscrit au budget annexe eaux de l'exercice 2021, sollicite les aides financières du Conseil Général de la Creuse et de l'Agence de Bassin Loire-Bretagne en vue de réaliser cette opération et fixe comme il suit le plan de financement de cette opération :

Montant prévisionnel de la dépense H.T.	30 025,00 €
Subvention 70% sollicitée auprès de l'Agence Loire Bretagne :	21 017,50 €
Subvention 10% sollicitée auprès du Conseil Départemental :	3 002,50 €
Quote-part de la commune :	6 005,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Maire, sollicite l'octroi de subvention dans le cadre l'étude diagnostique du réseau d'eau potable au titre de l'année 2021, donne pouvoir au Maire à déposer le dossier de demande de subvention et précise que ces opérations sont inscrites au budget EAU 2021.

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la décision modificative N°1 sur le Budget Assainissement afin de créditer le compte 6542.

La décision modificative se présente ainsi :

621 - Personnel extérieur au service	: - 250,00 €
6542 - Créances éteintes	: + 250,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative sur le budget assainissement.

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2**

*Pour : 10 - Contre : 01 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la décision modificative N°2 sur le Budget Assainissement suite aux observations formulées par la Trésorerie en date 10 juin 2021,

Monsieur le Maire précise que suite à la rencontre avec le conseiller de la Souterraine en date du 24 juin 2021, la décision modificative se présente ainsi :

Augmentation des crédits

001 – Déficit antérieur reporté : 6 332,55 €

1641 – Emprunt : 6 332,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative sur le budget assainissement.

**OBJET : MUTUALISATION DE LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier reçu du Conseil Départemental de la Creuse concernant le projet de mutualisation de la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Ce courrier précise que le schéma départemental d'alimentation en eau potable adopté en juin 2020 a identifié la mutualisation de la sécurisation comme l'un des principaux axes de travail afin de maintenir cette qualité de service, et garantir un approvisionnement satisfaisant en quantité dans le département.

Une consultation des unités de gestion de l'eau (UGE) et une réflexion commune s'avèrent utiles tant sur les choix stratégiques que sur les investissements à engager. Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise en place d'une structure départementale de mutualisation et de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Il propose de s'appuyer sur un syndicat existant pour éviter la création d'une nouvelle entité. Le SDEC pourrait intégrer cette nouvelle structure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise en place d'une structure départementale de mutualisation et de sécurisation et propose le SDEC pour la gérer.

**OBJET : EMPRUNT 75 000 €**

*Arrivée de Monsieur Loïc LARDY (pouvoir de Mme Mylène MONNAIS)*

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que pour financer les projets inscrits au budget de l'année 2021, il convient de réaliser un emprunt.  
Il présente les propositions des établissements bancaires consultés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un prêt de 75 000 € destiné au financement des projets inscrits au budget de l'année 2021. Ce financement sera réalisé aux conditions suivantes :

Montant : 75 000 €  
Durée : 20 ans  
Taux fixe annuel : 0,92 %  
Périodicité : Trimestrielle  
Amortissement : Constant  
Base de calcul des intérêts : 30/360  
Frais de dossier : 120 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant avec la Caisse d'Epargne et à effectuer sans autre délibération les demandes de versement suivant les besoins de la collectivité.

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR SUITE A SURENDETTEMENT**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de la Souterraine dans lequel il présente une liste de recettes non réglées sur le budget principal et le budget assainissement.

S'agissant d'une situation de surendettement, l'effacement de toutes des dettes a été prononcé par jugement ; il convient de procéder à l'admission en non-valeur des sommes correspondantes afin de régulariser la situation budgétaire de la commune.

Le Conseil municipal, admet en non-valeur les articles de titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

<b>Budget assainissement :</b>	248,61 €
<b>Budget principal :</b>	124,55 €

Monsieur le Maire est chargé de procéder à l'émission du mandat constatant l'admission en non-valeur/créances éteintes sur les budgets: principal et assainissement de l'exercice 2021 à l'article 6542.

**OBJET : BAIL FERMIER TERRAIN MANZE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'acquisition au Groupement Foncier Agricole des Manzes de la parcelle cadastrée section D n° 31 d'une superficie de 17 463 m<sup>2</sup>.

Il précise que cette parcelle est louée à M. Pascal JOSSE, exploitant agricole et qu'il convient de renouveler la location par un bail rural moyennant la somme de 1 € (un euro) annuel pour une durée de 9 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise M. le Maire à signer un bail rural pour la parcelle cadastrée section D n° 31 d'une contenance de 17 463 m<sup>2</sup> au profit de M. Pascal JOSSE.

**OBJET : ACHAT TERRAIN LES MAISONS**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en date du 13 novembre 2020, par délibération, la commune avait décidé d'acquérir une partie de la parcelle A n° 753, pour une contenance de 2 409 m<sup>2</sup> au village des Maisons appartenant à Mme Simone TRUMEAU.

Il rappelle l'importance d'acquérir cette parcelle destinée à recevoir un des forages nécessaires à l'alimentation en eau potable de la commune.

Monsieur le Maire propose l'achat de cette parcelle pour un montant de 1 927,20 €, soit 0,80 € le m<sup>2</sup> et de dédommager le fermier en place à hauteur de 0,40 € le m<sup>2</sup>, soit 963,60 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir une partie de la parcelle section A n° 753 appartenant à Mme Simone TRUMEAU d'une contenance de 2 409 m<sup>2</sup> au prix de 1 927,20 €, décide de dédommager le fermier exploitant de ladite parcelle pour la somme de 963,60 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

**OBJET : ETUDE DE PRIX DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur Pierre Couret informe l'assemblée des points abordés lors de la réunion de la commission travaux en date du 15 juillet dernier,

Investissements véhicules

- Le camion benne, 2009, 115 000 km prix d'achat 13 500€, maximum : 20 000 € H.T. (dont 5 000 € de reprise)
- Benne : maximum : 5 000 € H.T.
- Epareuse : entre 38 000 € et 49 000 € H.T.  
BL PRO (Khune) 38 000 € H.T. (avec reprise 7 000 €, option souffleur : 3 000 €)

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

1. La commission de réforme, lors de la séance du 27 juillet 2021, a conclu qu'un agent présentait une inaptitude totale et définitive à toutes fonctions et a émis un avis favorable à sa mise à la retraite pour invalidité à compter du 24/01/2022.
2. Un agent a demandé une mutation à l'UTT de la Souterraine
3. Un agent, en arrêt de travail actuellement, est prolongé jusqu'au 10 septembre 2021
4. Les Lignes directrices de gestion sont en cours de finalisation, nous devons continuer les fiches de postes des agents
5. Villa Family : accueillants à trouver
6. Etang de Bellevue : travaux à prévoir été, Pêche en novembre
7. Vaccinations, pass sanitaire et utilisation des salles
8. Projet photovoltaïque : Carrière de Chansaux
9. Adressage la Poste

La séance est levée à 22h18

Le Maire,



Pierre DECOURSIER

La Secrétaire de séance,

Myriam BROGNARA